Comme l'économie politique s'est occupée de *l'individu* aussi bien que de la *société*, et qu'elle tire de l'observation de la nature des choses leurs droits et les rapports respectifs qui les lient ; comme elle revendique les droits de l'individu et qu'elle signale la force motrice de l'intérêt personnel et la supériorité de l'initiative individuelle dans les différentes industries sur l'initiative de l'autorité publique, dont elle détermine les fonctions rationnelles ; comme elle signale la fécondité du principe de libre concurrence, — on l'a accusée de trop s'appuyer sur l'*individualisme* (synonyme en mauvaise part d'intérêt individuel, d'initiative individuelle), et de lui sacrifier l'intérêt social, que M. Pierre Leroux appelait le premier, en 1825, du mot nouveau de *socialisme*.

Mais ce reproche manque de portée, parce que la science part de la vraie nature des choses et que, d'ailleurs, la masse des intérêts individuels qu'elle croit harmoniques constitue l'intérêt général et social, qu'elle défend contre les intérêts exceptionnels du monopole, ce qui lui attire le reproche, en sens inverse, de sacrifier les intérêts particuliers à un prétendu intérêt général qu'elle prend pour critérium.

« Il est impossible de prononcer sur une multitude de questions de droit, de législation, de morale, sans consulter l'intérêt commun, et les jugements ne valent qu'en raison de ce qu'ils l'ont mieux apprécié, mieux connu ; c'est au surplus ce que personne ne méconnaît dans la pratique, — les défenseurs des théories proscrivant le principe de l'utilité, comme les autres, — et M. Cousin lui-même, après avoir répudié et flétri la méthode basée sur la recherche de l'intérêt commun, arrive à professer que l'*intérêt personnel* éclairé suffit pour conduire au bien ». [A. Clément, *Essai de science sociale* (t. II, p. 607).]

Comme l'économie politique se préoccupe du bien-être matériel des populations, on l'accuse de *matérialisme*, c'est-à-dire de n'avoir en vue que la matière, de ne se préoccuper que des intérêts matériels des individus et de la société. En admettant que ce fût exactement là le but de la science économique, le reproche serait sans raison, la richesse, le bien-être, les intérêts matériels d'une société formant un champ d'observation assez vaste et assez important. En tout cas, l'économie

Th. Chalmers, in-8, Glasgow, 1832 ; — un Rapport de C. Dunoyer sur un concours de l'Académie des sciences morales et politiques, *Journ. des Économistes*, numéro de juillet 1858 ; — *le Juste et l'Utile*, par M. H. Dameth, in-8, 1859 ; — *du Spiritualisme en écon. polit.*, par M. Rondelet, in-8, 1859 ; — *Rapports de la morale avec l'économie politique*, 2 vol. in-8, 1860, par M. H. Baudrillart ; ces trois auteurs ont été lauréats de ce concours (voy. le rapport de M. Dunoyer) ; — *de l'Économie publique et de ses rapports avec la morale et le droit*, par M. Minghetti, traduit par M. Saint-Germain Leduc, 1 vol. in-8 ; — *la Morale de la richesse*, par M. A. Rondelet, 1 vol. in-18, 1864 ; — une leçon de M. Michel Chevalier sur *la Richesse au point de vue moral et politique*, dans le *Journal des Économistes*, numéro de janvier 1868 ; — *Essai de science sociale*, par A. Clément, 2 volumes in-8, 1867 ; le 2e v. — Nous revenons sur ce sujet dans *But et limites de l'économie politique*, inséré dans le volume intitulé *Notes et Petits Traités*.

politique ne serait pas plus matérialiste que la chimie, ou la mécanique, ou l'agriculture, ou la jurisprudence, qu'il n'est venu à l'idée de personne de taxer de matérialistes.

Mais en s'attachant à l'idée du juste, en se faisant les champions de l'indépendance et de la liberté du travailleur, en faisant ressortir, d'une part, le côté utilitaire des questions, de l'autre leur côté moral, tous les économistes ont concouru à l'œuvre commune, sans qu'il soit possible de dire que les uns ont fait du matérialisme et les autres du spiritualisme. Ces deux notions, passablement embrouillées, même dans la philosophie du bon sens, n'ont pas de raison d'être en économie politique.

En rattachant l'instruction et les bonnes habitudes morales à la production ; en pacifiant les classes par l'accord des intérêts ; en contribuant plus que toute autre science à la diminution des préjugés internationaux ; en montrant la solidarité des peuples ; en développant le sentiment de sociabilité et de fraternité, l'économie politique n'a cessé de se préoccuper des intérêts supérieurs et spiritualistes de l'humanité.

Le reproche de matérialisme, de même que la prétention de faire entrer le spiritualisme dans la science, sont donc sans fondement.

VIII. Sur l'Économie politique et les autres Sciences morales et politiques.

Nous avons signalé dès le début les inconvénients des noms donnés à la science économique. — La formule *économie politique* rappelle la Politique, qui a pour objet la constitution des États, la défense du territoire et le gouvernement des intérêts généraux d'une nation. — *Économie publique* doit être réservé pour désigner la gestion de ces intérêts généraux de la nation ou de la province (ou département), ou de la commune, comme *économie domestique* signifie la gestion des revenus de la famille ou de la maison (*domus*). — *Économie sociale* est souvent confondu avec *science sociale* et avec *socialisme*. — *Économie industrielle* est souvent confondu avec l'Industrie manufacturière.

En fait, Économie politique, Économie sociale, Économie industrielle, sont étymologiquement synonymes ; car l'économie veut dire loi de la maison (οἶκος, νόμος), *politique* vient du grec πόλις, ville, cité ; société et *social*, du latin *socius*. Quant à *industriel*, il vient d'industrie, qui signifie l'ensemble des travaux humains. Les trois formules sont généralement employées ; mais l'on donne à Économie sociale un sens un peu plus étendu qu'à Économie politique, et à Économie industrielle un sens un peu plus restreint, comme pour écarter la politique et le socialisme.

On comprend quelquefois sous les dénominations d'*économie industrielle* ou d'*économie agricole ou rurale*, et plus rarement d'*économie commerciale*, l'ensemble des questions économiques relatives à l'industrie manufacturière ou à l'agriculture ou au commerce (Voy. le chapi-

tre XIV). Économie rurale ou agricole signifie aussi la science agronomique, l'art agricole, l'agriculture.

Nous avons eu soin, dans le courant de ce volume, d'établir en leurs lieu et place les principes philosophiques de l'économie politique : la nature de l'homme, libre, responsable, sociable, perfectible, d'où découlent ses besoins, ses efforts et sa tendance économiques.

Nous avons traité plusieurs questions générales se rattachant à l'Économie politique dans un opuscule intitulé : *But et limites de l'économie politique;* il fait partie du volume *Notes et Petits Traités.* Voici le sommaire de ce travail : I. Des définitions de l'Économie politique et de la Richesse. — II. Des noms donnés à la science économique. — III. De la nomenclature économique. — IV. Si l'économie politique est une science ou un art. — A quelle catégorie de sciences elle appartient. — Économie politique pure et appliquée. — Théorie et pratique. — V. Des causes qui ont principalement nui au progrès de la science, à la vulgarisation de ses principes et à son autorité. — Adversaires plus ou moins systématiques de la science. — VI. L'Économie politique et la Statistique. — VII. L'Économie politique et la Politique. — VIII. L'Économie politique et le Socialisme.—IX. L'Économie politique, la Philosophie et la Morale. — Nature de la science économique. — X. Du reproche de Matérialisme adressé à l'économie politique. — XI. Utilité de l'enseignement de l'économie politique. — Intérêt qu'offre cette étude.

Voyez, plus haut, les notes spéciales sur l'Origine et les progrès de la science, et sur ses premiers fondateurs; — sur les Systèmes, les Théories et les Écoles; — sur les Harmonies économiques; — sur le Spiritualisme et le Matérialisme en économie politique.

Dans un autre travail spécial, nous avons particulièrement traité *de l'Origine et de la filiation du mot économie politique et des divers autres noms donnés à la science économique* (broch. in-8°, extr. du *Journ. des Économistes,* juillet et août 1852), en signalant les graves inconvénients de ce mot et les tentatives faites pour le remplacer.

Voici maintenant un rapide coup d'œil sur les diverses sciences morales et politiques.

L'**Économie politique,** naguère méconnue, va conquérant sa place au premier rang des sciences dites morales et politiques ou sociales, c'est-à-dire des sciences relatives à l'homme vivant en société et considéré dans sa triple nature d'être moral, intellectuel et physique; c'est-à-dire encore, des sciences mettant en lumière l'intérêt des sociétés. Elle a été successivement définie : la science de la Richesse et du Bien-être, la science du Travail ou de l'Échange, la science des Intérêts sociaux, la science de la Liberté, la science de l'Utile et du Juste, etc.

Les autres sciences sociales sur lesquelles elle s'appuie et qui, à leur tour, s'appuient sur elle, sont : la Morale, le Droit et la Législation, l'Histoire, la Statistique, la Politique et la Philosophie.

L'économie politique *pure* se dit des principes logiquement déduits

de la nature des choses. — L'économie politique *appliquée* se dit de l'application des principes aux questions spéciales et techniques auxquelles donnent lieu les diverses branches de l'activité humaine.

Ce qu'on a appelé SOCIALISME est l'inverse des vérités économiques. (Voy. la Note suivante.)

La **Morale** est la science du devoir envers soi-même, envers la famille, envers la société, du devoir des sociétés entre elles. — L'adjectif *moral* signifie conforme à la morale, et aussi conforme aux mœurs, qui sont souvent l'opposé de la morale absolue. — La notion du devoir des hommes envers le Créateur constitue une des parties de la *Religion* et se déduit de la croyance ou dogme que les théologiens ont amalgamé avec la morale (devoirs) et la morale (mœurs, habitudes); c'est ce qu'on appelle, dans les cours de philosophie, la *Théodicée.*

L'Économie politique et la Morale se prêtent un mutuel appui. « L'Économie politique, a dit Joseph Droz, est le meilleur auxiliaire de la morale ». —Voir un traité de *Morale expérimentale* dans l'*Essai de science sociale,* par M. A. Clément, 2 vol. in-8°, 1867.

Le **Droit,** la science du droit (*directum, rectum*), est la science du juste, de la justice, ou du respect des droits d'autrui, qu'on ne peut déterminer que par les principes de la morale et de l'économie politique.

La *science du droit* contient la *législation,* science des lois d'un pays, et la *jurisprudence* ou l'interprétation de ces lois par les juges.

Droit signifie faculté légitime ou liberté de l'individu d'agir à son gré. Cette idée s'affirme par la formule.

Droits naturels, droits innés de l'homme, antérieurs et supérieurs à toute réglementation, qu'on ne peut déterminer qu'à l'aide des principes de la morale et de l'économie politique. — *Droit naturel* se dit aussi de l'ensemble des droits naturels.

Les *droits civils* sont ceux que consacrent les lois par rapport aux personnes; les *droits politiques* sont les divers modes d'immixtion des citoyens dans le gouvernement.

Droit signifie aussi ensemble des prescriptions des lois, un code : — on dit *droit public* ou *constitutionnel,* des lois d'organisation politique ou nationale; — *droit privé* ou *civil,* des lois d'arrangements pour les personnes et les propriétés; — *droit criminel,* des lois pénales; — *droit administratif,* des règlements des administrations; — *droit canon* ou *ecclésiastique,* des lois de l'Église catholique et de ses rapports avec l'autorité civile.

Le *droit des gens* comprend les principes généraux, reconnus par toutes les nations, les lois générales observées par elles en temps de paix et en temps de guerre. — On a dit plus récemment *droit international* ou *européen.*

Droit signifie encore source de légitimité; de là les formules : — *droit divin, droit royal, droit domanial, droit national, droit social, droit naturel* ou *individuel.*

Les faits sociaux et économiques sont recueillis par l'Histoire et la

Statistique, qui sont des sciences morales et politiques et, à divers points de vue, par la Géographie, branche mixte de connaissances complexes, et par l'Histoire naturelle et la Technologie, qui appartiennent à d'autres catégories.

L'**Histoire** raconte les évènements du passé. L'économie politique l'éclaire pour expliquer les causes de ces évènements et pour discerner les faits sociaux et économiques, dont l'importance vaut bien le détail des intrigues de cour et des évènements militaires.

La **Statistique** recueille ceux des *faits sociaux qui peuvent être numériquement exprimés.* — Elle est ainsi l'auxiliaire de l'économie politique par les preuves qu'elle lui fournit, et à son tour elle en reçoit des lumières qui la dirigent dans l'obtention et l'interprétation des faits.

Notre volume *Notes et Petits Traités* (2e édit.), in-18, commence par des *Éléments de statistique.*

La **Politique** s'occupe des arrangements internationaux au sein des continents, et des arrangements intérieurs ou constitutions au sein des États ou nations; — elle est aussi l'art de gérer les intérêts généraux de ces États et d'appliquer à cette gestion les principes des sciences sociales; elle est encore l'art de faire approuver cette gestion par les citoyens ou sujets. Elle a pour objet suprême le maintien de l'ordre, la garantie de la justice, la protection et la sécurité pour les personnes et pour les biens, le respect des contrats : en un mot, la SÉCURITÉ.

L'économie politique, la morale, et le droit devraient être le triple fanal de la politique.

Voir un traité de *Politique théorique* dans l'*Essai de science sociale,* par M. A. Clément, 2 vol. in-8°, 1867.

Le mot **Philosophie,** qui signifiait jadis le savoir universel ou encyclopédique (et à qui le langage usuel a fait signifier à la fois la sagesse et l'insouciance), se prend scientifiquement dans le sens d'examen des questions générales, à un point de vue élevé ou profond, avec une certaine force de condensation qui est le propre d'une minorité d'esprits supérieurs, lesquels doivent être versés dans l'ensemble des connaissances humaines, spécialement en économie politique et dans les sciences naturelles et qui sont, par conséquent, fort rares. En ce cas, la philosophie serait la science des sciences. — De même, chaque science a sa philosophie; et l'économie politique est comme la philosophie des intérêts économiques des sociétés.

En France, le cours de philosophie des collèges a compris, sous l'impulsion de V. Cousin pendant le gouvernement de Juillet, la théodicée, la morale, la logique, la métaphysique, l'esthétique et l'histoire des systèmes philosophiques. — On réduisit ensuite le tout à la logique. M. Duruy, devenu ministre de l'instruction publique de l'empire, a redonné un peu plus d'ampleur à cet enseignement, mais on n'y a point encore fait une part convenable à l'économie sociale.

De toutes ces branches de connaissances sociales, l'**Économie politique** est peut-être celle qui mérite le plus le nom de science, parce qu'elle a un but bien défini : l'intérêt social ou commun, l'utilité générale; et aussi parce qu'elle a adopté le mode d'investigation des sciences naturelles : l'observation et l'expérience.

La synthèse des sciences sociales, ou des sciences morales et politiques, qui s'appelait la *philosophie morale,* ou simplement la *philosophie,* au XVIIIe siècle, peut s'appeler *science sociale* ou *sociologie* (mot d'Aug. Comte). C'est à tort qu'on l'appelle *économie sociale,* mot qui doit être un synonyme d'*économie politique :* le mot « politique », d'origine grecque, et le mot « sociale », d'origine latine, ayant la même signification étymologique, πόλις, *civitas,* la *cité,* et par extension la société.

IX. Sur le Socialisme. — Sur le Droit du travail et le Droit au travail; sur le Droit à l'assistance, etc.

Nous avons dit (890) les sens divers opposés qu'on attache à ce mot, qui date de 1825.

Nous signalons dans le courant du volume plusieurs propositions des *écoles socialistes.* (Voy. la table des matières, et particulièrement le chapitre sur l'Association et celui sur la Répartition, et le chapitre final.)

Les doctrines du Socialisme sont également exposées et discutées à d'autres points de vue dans notre volume *Questions de population.*

L'économie politique établit que la meilleure condition possible que comportent la civilisation, la justice et le progrès, résulte du respect absolu de la propriété individuelle, d'une production sans entraves et de la liberté des transactions. Les écoles socialistes veulent, à l'inverse, que le législateur intervienne pour limiter ou même supprimer la propriété et la liberté, la famille même (les ressorts sociaux par excellence), pour remplacer l'initiative individuelle par celle de l'État dans le domaine du travail. En vue de réprimer l'individualisme, elles arrivent à supprimer l'individu en le jetant dans le moule d'une organisation factice décrétée une fois pour toutes, et à constituer forcément le despotisme. L'économie politique démontre qu'une pareille intervention ne peut produire que l'injustice, l'inertie des populations et la misère.

Pour les détails des combinaisons proposées par les inventeurs socialistes afin de réorganiser le travail et la société sur un pied d'égalité, et autrement qu'avec le régime de la propriété et de la liberté, lire, entre autres, l'ouvrage de M. L. Reybaud, *Études sur les réformateurs contemporains,* 1er vol., ou celui de M. Thonissen, *le Socialisme depuis l'antiquité,* 2 vol. in-8.

Dans l'écrit *sur l'économie politique,* inséré dans *Notes et Petits Traités* (voy. la Note VII), nous faisons une comparaison entre les principes de l'Économie politique et les croyances du Socialisme. — Dans une autre partie de ce volume (2e édit., p. 430), nous donnons divers détails historiques et doctrinaux sur les écoles socialistes, plus une note bibliographique sur le Socialisme.

Les formules *droit au travail, droit à l'assistance,* sont le plus souvent invoquées par les écoles socialistes.

Il ne faut pas confondre le *droit* **du** *travail,* proclamé par Turgot (193) avec le *droit* **au** *travail,* formulé de nos jours par les écoles socialistes.

Le droit *de* travailler de Turgot et de la Révolution n'est pas autre chose que la libre disposition des facultés, la revendication de la plus sacrée des propriétés, la *liberté du travail;* tandis que le droit *au* travail des socialistes signifie le droit d'exiger du travail de l'autorité, qui ne peut en donner qu'aux dépens du contribuable, c'est-à-dire le droit à la propriété d'autrui, le droit de vivre aux dépens d'autrui. — Le *droit à l'assistance,* le *droit de vivre,* le *droit à un minimum de salaire,* etc., sont des formules analogues. — Ces questions sont traitées dans notre volume sur la *Population.*

Ces divers droits ont été invoqués d'une manière utopique et dangereuse pour la société, par suite de prétentions contraires à la justice.

En face des prétentions monarchiques qui faisaient du droit de travailler un droit royal, en face des privilèges exclusifs des Corporations et des entraves de toute espèce, il y avait au contraire lieu de réclamer, au nom de la justice, les droits du travail ou la liberté du travail, ou le droit de vivre par son travail, toutes expressions synonymes.

Voy. dans *Notes et Petits Traités* les autres formules mises en circulation par les écoles socialistes.

Lamennais a bien caractérisé ces écoles dans une lettre qu'il adressait, en 1847, au rédacteur en chef du *National :*

« Paris, 2 mai 1847.

« Vous voulez que je vous dise ce que je pense des systèmes socialistes qui ont cours de notre temps ? Comme vous n'entendez pas que j'entame une discussion qui dépasserait de beaucoup les bornes d'une lettre, que vous me demandez simplement mon avis personnel en peu de mots, il me sera facile de vous satisfaire.

« Je ne vois guère, dans les doctrines qui se sont produites jusqu'à ce jour, qu'un symptôme du besoin profond qu'éprouve la société d'une meilleure application de la justice à la rétribution du travail, afin d'améliorer la condition, partout maintenant si déplorable, des travailleurs. Par ce côté, on ne peut qu'applaudir aux tentatives faites pour atteindre ce but. Mais il s'en faut bien, selon moi, qu'il en soit ainsi des moyens proposés par les différentes écoles. Je n'en connais pas une seule qui, plus ou moins directement, n'arrive à cette conclusion : que l'*appropriation* personnelle est la cause du mal auquel on cherche à remédier ; qu'en conséquence la propriété doit cesser d'être individuelle; qu'elle doit être concentrée exclusivement dans les mains de l'État, qui,

possesseur unique des instruments du travail, organisera le travail même en attribuant à chacun la position spéciale, et rigoureusement obligatoire pour lui, à laquelle on l'aura jugé propre, et distribuera, selon certaines règles, sur lesquelles on diffère d'ailleurs, le fruit du labeur commun.

« Il m'est évident que la réalisation d'un pareil système réduirait les peuples à une servitude telle que le monde n'en a point encore vue, réduirait l'homme à n'être qu'une pure machine, un pur outil, l'abaisserait au-dessous du nègre dont le planteur dispose à son gré, au-dessous de l'animal. Je ne crois pas que jamais idées plus désastreusement fausses, plus extravagantes et plus dégradantes soient entrées dans l'esprit humain, et ne mériteraient-elles pas ces qualifications qui, à nos yeux du moins, ne sont que justes, il n'y en aurait point encore de plus ridicules et de plus impraticables.

« Le Fouriérisme et quelques sectes, issus de l'école saint-simonienne, — non moins absurdes, à mon avis, dans leurs principes économiques, — se caractérisent, en outre, par la négation plus ou moins absolue de toute morale. Je n'ai rien à dire de celles-ci; la conscience publique les a déjà jugées.

« Vous m'avez demandé, Monsieur, mon sentiment; le voilà.

« Recevez, etc. [1]. »

X. Sur le rôle et l'influence du Gouvernement dans l'économie sociale.

Nous avons défini l'objet et le rôle du gouvernement, en parlant du principal objet de l'Autorité ; la production de la *sécurité,* le maintien de l'ordre, la garantie de la justice, le respect des contrats, la constatation et la réforme des abus, et en cherchant à déterminer quels sont les *services publics* dont il peut être utilement chargé, et dans quelles limites son *intervention* dans l'organisation et l'activité sociales doit se maintenir pour que son action reste féconde et que son influence ne soit pas abusive et tyrannique (chap. VIII et IX).

Nous avons conclu à la formule de d'Argenson, administrateur éclairé du dix-huitième siècle : « Ne pas trop gouverner », c'est-à-dire à un régime de liberté qui n'est pas la suppression des lois, mais la simplification par la suppression d'une intervention irrationnelle et d'une réglementation inutile ou nuisible. Un régime de liberté comporte des lois qui la garantissent, qui montrent la responsabilité qu'elle entraîne, en d'autres termes, un régime de liberté comporte des lois qui s'étendent à toutes les activités, non pour les diriger ou leur donner l'impulsion, mais pour signaler les atteintes aux droits d'autrui ; pour formuler les moyens de répression et autres, afin d'y

[1] Lamennais, *Correspondance,* IIe vol., p. 495 ; Paris, Didier, 1863.

mettre obstacle, afin d'assurer l'existence des contrats, les arrangements de famille, la protection des personnes et des biens.

C'est encore là une mission fort étendue à laquelle viennent se joindre : — premièrement, l'organisation des forces nécessaires pour accomplir cette même mission, pour protéger la nation contre les agressions des autres gouvernements ; — deuxièmement, le soin de recueillir des mains des citoyens les fonds nécessaires pour ces divers emplois que la loi doit déterminer, ainsi que pour les services publics ou travaux indispensables dont le gouvernement est chargé, à défaut d'initiative de l'industrie privée.

La notion des fonctions de l'État ou du gouvernement, ou, ce qui revient au même, du domaine de la loi, ou encore des intérêts collectifs, est une des plus importantes que l'économie politique ait mises en lumière, et celle dont la propagation peut le plus contribuer au progrès des activités individuelles, des mœurs et des libertés publiques.

Voir sur ce sujet deux opuscules de Bastiat, *l'État* et *la Loi*, et l'*Essai sur la science sociale* de M. A. Clément.

Adam Smith a parfaitement formulé les fonctions rationnelles de l'autorité. Voici comment il s'exprime :

« Dans le système de la liberté naturelle, le souverain n'a que trois devoirs à remplir; trois devoirs, à la vérité d'une haute importance, mais clairs, simples et à la portée d'une intelligence ordinaire. — Le premier, c'est le devoir de défendre la société de tout acte de violence ou d'invasion de la part des autres sociétés indépendantes. — Le deuxième, c'est le devoir de protéger, autant qu'il est possible, chaque membre de la société contre l'injustice ou l'oppression de tout autre membre, ou bien le devoir d'établir une administration exacte de la justice. — Et le troisième, c'est le devoir d'ériger et d'entretenir certains ouvrages publics et certaines institutions que l'intérêt privé d'un particulier ou de quelques particuliers ne pourrait jamais les porter à ériger ou à entretenir, parce que jamais le profit n'en rembourserait la dépense à un particulier ou à quelques particuliers, quoique à l'égard d'une grande société ce profit fasse beaucoup plus que rembourser les dépenses ». (Liv. IV, chap. IX, conclusion.) — Adam Smith entendait par ouvrages publics les voies de communication et, par les institutions dont il parle, une certaine catégorie d'écoles publiques. (Voy. au liv. V, ch. I de son livre.)

Aristote, paraît-il, avait la même notion.

« Nous donnerons, dit M. Jules Simon, plus de précision à la pensée d'Aristote en disant que les droits de l'État naissent uniquement de la nécessité sociale et doivent être strictement mesurés sur cette nécessité ; de telle sorte qu'à mesure que cette nécessité diminue par le progrès de la civilisation, le devoir de l'État est de diminuer sa propre action et de laisser plus de place à la liberté ». (*La Liberté*, I, p. 4.)

Il est curieux que le conventionnel Saint-Just, une des lumières du Comité de salut public, se soit inspiré du même esprit, qui était celui des *économistes*, et qu'il ait invoqué la formule de d'Argenson. Il disait dans son discours sur le vote de la constitution : « Fuyez la manie ancienne des gouvernements de vouloir trop gouverner ». (*Histoire de Saint-Just*, par M. Hamel, in-8°.)

XI. Sur les divisions générales de la science et sur la Consommation.

Les classifications scientifiques les plus commodes, les plus élémentaires, ne sont pas toujours les plus naturelles. La nature n'admet pas de division absolue; tout se tient, tout s'enchaîne. Les sections, les partages, sont donc forcés ; mais ils aident l'esprit, qui procède plus facilement par l'examen de points circonscrits en s'élevant de proche en proche de l'analyse à la synthèse, ou, s'il est assez clairvoyant pour apercevoir tout d'abord l'ensemble, en descendant aux détails, par des opérations successives dont la classification est également artificielle.

Il ne faut donc pas attacher aux divisions que nous avons adoptées plus d'importance philosophique qu'elles n'en doivent avoir.

On peut admettre avec J.-B. Say trois grandes phases dans le rôle de la Richesse, à la création de laquelle tout le monde concourt, et dont chacun doit avoir sa part légitime. Elle est d'abord *Produite*, ensuite *Distribuée* par *Échange* et *Répartition* dans la société, et finalement *Consommée*, c'est-à-dire utilisée ou employée. Dans ces trois cas, la nature procède par des lois immuables : il faut démontrer celles que l'on connaît; de là les *théorèmes* ou *propositions ;* il faut rechercher celles que l'on ne connaît pas encore; de là les *problèmes* ou *desiderata*, fort nombreux en Économie politique, comme dans la plupart des sciences.

Aux trois parties de J.-B. Say on peut en ajouter une quatrième, et s'occuper, comme nous l'avons fait : de la *Production* de la Richesse ; de l'*Échange* ou de la *Circulation* de la Richesse ; de la *Distribution* ou de la *Répartition* de la Richesse ; de la *Consommation* ou de l'*Emploi* de la Richesse.

Mais les phénomènes économiques sont encore bien classés en deux parties : — la *Production* et la *Distribution ;* — en faisant entrer les questions relatives aux Échanges dans la première partie, comprenant naturellement la consommation reproductive, et en composant la seconde de la Distribution et de ce qui reste à dire de la consommation de l'individu ou de la famille, et des Consommations publiques.

Beaucoup de phénomènes relatifs aux différentes parties de la science se trouvent nécessairement dans la Production. Pour que la Production ait lieu, il faut, en effet, qu'il y ait Consommation reproductive, c'est-à-dire transformation d'une certaine quantité de Valeurs. De même, il n'y a pas de Production de quelque importance sans Échange et Circulation.

On comprend donc que, pour aborder les questions de Distribution et de Consommation, les plus délicates de la science, la meilleure préparation, la préparation indispensable, est l'étude des lois de la Production. De cette manière, on risque moins de s'égarer dans les Systèmes et les Utopies. Dire que les Économistes se sont plus occupés de la Production que de la Distribution et de la Consommation de la Richesse, c'est dire que les Économistes ont commencé par le commencement. Rien n'empêche, d'ailleurs, ceux qui font cette observation de contribuer à l'avancement de la science et d'allumer le flambeau qui doit nous éclairer. Ainsi se trouve réfutée, ce nous semble, l'accusation, un peu banale, sans cesse adressée aux Économistes, de s'occuper trop exclusivement et par système des questions relatives à la production. N'est-ce pas comme si on reprochait aux chimistes de se complaire dans la chimie minérale, qui est aujourd'hui celle où les phénomènes sont le mieux connus, et où l'on trouve, jusqu'à présent, les meilleurs renseignements pour aborder l'étude de la matière organique? Au reste, il n'est plus vrai, aujourd'hui moins que jamais, que les Économistes s'occupent exclusivement de la Production de la Richesse.

La **Consommation** est une des grandes divisions de l'économie politique dans J.-B. Say, qui a été imité en cela par plusieurs autres économistes, auteurs de Traités généraux ou méthodiques : Storch, Destutt de Tracy, James Mill, Mac-Culloch, Florez Estrada, Skarbek, Dutens, Droz, etc. Cette dernière partie de la science comprend, dans ces auteurs, toutes les questions relatives à l'emploi et à l'usage de la richesse obtenue, soit pour la production, soit pour la satisfaction des besoins de la personne ou de la famille du producteur, et celles aussi qui se rattachent aux Dépenses publiques et aux ressources pour y faire face : les Impôts et les Emprunts.

P. Rossi n'avait pas admis la division de la consommation dans son enseignement. Il dit, dans sa première leçon du *Cours* publié : « Nous avons étudié la science dans ses grandes divisions, la production et la distribution de la richesse, et si nous ne nous sommes pas occupé à part d'une troisième branche qui est désignée dans les livres sous le nom de Consommation, c'est que pour nous cette branche rentre dans les deux autres. Ce qu'on appelle Consommation productive n'est autre que l'emploi du capital; la Consommation qu'on a voulu appeler improductive, l'Impôt, rentre directement dans la distribution de la richesse; le reste appartient à l'hygiène et à la morale ».

A de certains égards, Rossi avait raison. En effet, la consommation productive, c'est bien l'emploi du capital, comme nous venons de l'exprimer, comme cela a été déjà dit à propos du capital (ch. IV); en second lieu, l'impôt est bien aussi une des parties du revenu social, dépensé d'une manière plus ou moins fructueuse et légitime; enfin, il est bien vrai que l'économie politique doit s'appuyer sur l'hygiène et la morale pour légitimer tel ou tel emploi de la richesse privée; mais cela n'empêche pas qu'il ne soit utile de grouper, après les Phénomènes de Production, de Circulation, d'Échange et de Distribution, ceux de Consommation, afin de s'en rendre un compte plus net par le rapprochement et la constatation de leur analogie. A tout prendre, l'économie politique se retrouve entière, soit dans la Production, soit dans l'Échange; mais il ne faut pas oublier que c'est en procédant par classifications, par catégories, par analyses, que l'esprit parvient à mieux saisir tout ce qu'il lui est permis de savoir.

P. Rossi a suivi Turgot, qui avait donné pour titre à son résumé didactique : « Réflexions sur la formation et la distribution des richesses ».

On sait que les physiocrates n'ont pas fait de traité méthodique et que la science n'a d'eux, en ce genre, que le petit *Abrégé des principes de l'économie politique*, disposé en tableaux et formules, à la manière des arbres généalogiques, écrit en 1772, par le margrave de Bade ou peut-être par Dupont de Nemours. Or, dans cet abrégé, nous retrouvons le mot consommation au nombre des désignations principales.

Ni Adam Smith, ni Malthus, ni Ricardo, n'ont une division ainsi dénommée, mais on sait que ces trois auteurs, même les deux derniers, qui ont publié des *Principes*, n'ont pas fait une exposition méthodique ou complète de la science. Sismondi n'a pas non plus une division générale ainsi intitulée; mais il a consacré beaucoup de place à la discussion qui s'était élevée entre lui et J.-B. Say, au sujet de la balance des productions et des consommations, ce qui prouverait qu'il séparait dans son esprit les phénomènes relatifs à la production de ceux relatifs à la consommation. Nous retrouvons la même distinction dans les *Principes* de N. Senior, dans ceux de Malthus, et même dans le livre d'Adam Smith, auquel l'importance du consommateur n'avait pas échappé.

De sorte qu'il semble bien que la division de certains phénomènes économiques en une troisième, quatrième ou cinquième, etc., classe, dite de la consommation, est à peu près générale dans les écrits didactiques des économistes, et semble devoir être conservée, avec cette observation, que tout se tient et s'enchaîne dans la science économique comme dans les autres sciences, dans les sciences naturelles surtout; que la nature n'admet pas de division absolue, et qu'il ne faut prendre les classifications que pour ce qu'elles sont : des moyens artificiels de soulager l'esprit et de faciliter l'étude.

M. John Stuart-Mill, qui a publié sous le titre de *Principes d'économie politique* un ouvrage étendu, n'a également admis que deux grandes divisions : la production et la distribution. — M. Courcelle-Seneuil, son traducteur, dans un sien Traité plus récemment publié, n'admet aussi que deux divisions : 1° la production et la consommation; 2° la distribution, — en parlant de la Rente et des Débouchés

dans la première, de l'Échange et de la Valeur dans la seconde, sans profit, ce nous semble, pour la clarté.

M. Cherbuliez, dans un Traité plus récent, établit trois divisions : Production (et consommation), Circulation, Distribution.

SECTION DEUXIÈME

NOTES SUR DES SUJETS PLUS SPÉCIAUX

XII. Sur les expressions d'Utilité, de Valeur et de Richesse. Synonymie et confusion.

Le sens de ces trois termes fondamentaux, *Utilité, Valeur, Richesse*, a été fixé dans les trois chapitres I, II et XVI, consacrés aux premières notions, à l'analyse de la Production et à la Valeur; mais il est bon de faire, à l'aide du tableau ci-dessus, un rapprochement des synonymes employés par divers économistes.

Turgot entendait par *valeur estimative* la valeur en dehors de l'échange.

Malthus, dans ses *Principes d'économie politique*, p. 56, admet trois espèces de valeur : 1° la valeur en usage, qu'il définit l'utilité intrinsèque d'un objet; 2° la valeur nominale d'échange ou valeur des choses estimées en métaux précieux (c'est le prix courant); 3° la valeur intrinsèque d'échange ou pouvoir d'acheter (c'est l'équivalent du prix courant en objets de toute nature).

Les qualités des choses, du travail et des services, que nous avons appelées *Utilité, Valeur,* ont reçu les appellations suivantes, savoir :

UTILITÉ.	VALEUR.	AUTEURS.
Qualités usuelles. . . .	Valeur vénale.	Les Physiocrates.
Valeur.	Valeur estimative . . . . Valeur échangeable . . .	Turgot [1].
Valeur en usage, ou Valeur usuelle	Valeur en échange . . .	Smith, Ricardo, Malthus, Rossi, Roscher [2], Périn [3].

[1] *Valeur et monnaie*, voy. ses *Œuvres*, l. 87, *Coll. des principaux économistes.*
[2] *Principes*, 2 vol. in-8, 1857.
[3] *De la Richesse dans les sociétés chrétiennes*, 2 vol. in-8, 1861

UTILITÉ.	VALEUR.	AUTEURS.
Utilité intrinsèque	Valeur intrinsèque d'échange.	Malthus.
Valeur naturelle . . . . . Utilité naturelle. . . . . Richesse naturelle. . . .	Utilité donnée . . . . . . Richesse sociale. . . . . . Richesse artificielle . . .	Say [1].
Valeur d'utilité. . . . . . Richesse naturelle. . . .	Valeur d'échange . . . . Valeur échangeable . . .	Say, Storch [2],
Valeur directe . . . . . . Utilité directe . . . . . . Utilité gratuite.	Valeur indirecte . . . . . Utilité indirecte . . . . . Utilité onéreuse	Rossi, Villiaumé [3], F. Bastiat [4].
Utilité.	Utilité valable . . . . . . Utilité rare.	A. Walras [5].
Utilité gratuite. . . . . . Richesse d'usage.	Utilité rare. . . . . . Richesse évaluée.	A. Clément [6]. Du Mesnil-Marigny [7].
Utilité.	Valeur.	Say, Mac-Culloch, Florez-Estrada [8], S. Mill, Senior, Bastiat, H. Passy [9], Joseph Garnier, Brasseur [10].

Ainsi, chacune des deux qualités de la Richesse a été désignée par ses deux noms avec divers qualificatifs et aussi par le nom de Richesse.

La distinction entre l'Utilité et la Valeur est fondamentale pour l'explication des phénomènes. En la faisant, Adam Smith a éclairci ses brillantes analyses. Cependant, il ne l'a pas eue constamment à l'esprit, et ceux qui ont écrit après lui l'ont souvent ou perdue de vue ou ignorée. Cela a tenu en partie, sans doute, à ce que Smith a mis le mot Valeur dans chacune des deux formules (*valeur* en usage et *valeur* en échange) employées par lui pour désigner les deux qualités de la richesse, qualités qu'il faut rigoureusement et exclusivement désigner par *Utilité* et par *Valeur*, si l'on veut éviter les confusions, en prenant l'une pour l'autre. Smith eût été plus heureux, ce nous semble, si, au lieu de se servir du mot Valeur, il se fût servi du mot Utilité et s'il

[1] Voy. le *Cours* et le *Catéchisme* (note 21).
[2] *Cours*, 4 vol. in-8, 1815, p. 84.
[3] *Nouveau traité d'Économie politique*, 2 vol. in-8, 1857.
[4] *Harmonies économiques*, 1 vol. in-8, 1830, et in-18.
[5] *Théorie de la richesse sociale*, broch. in-18, 1849.
[6] *Dictionnaire de l'économie politique*, art. UTILITÉ, et *Essai sur la science sociale*, 2 vol. in-8, 1867.
[7] *Les Libres échangistes et les protectionnistes conciliés*, 1 vol. in-8, 1860.
[8] *Cours éclectique d'économie politique*, 3 vol. in-8, 1833.
[9] *Dictionnaire de l'économie politique*, art. VALEUR.
[10] *Manuel d'économie politique*, 2 vol. in-8, 1860-62.